

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

---

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2014)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL109

présenté par  
Mme Liso, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER A

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« émanant »,

le mot :

« provenant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.